

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet NMSO - SNOWMOBILES					
Solicitation No N° de l'invitation	on	D	ate		
E60HS-15SNOW/B		20	015-0	9-2	5
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS F	Ref	. No N° de réf. de SEAG
E60HS-15SNOW		P	W-\$\$	HS	-610-68063
File No N° de dossier hs610.E60HS-15SNOW		No./N	1° V	ME	
Solicitation Closes -	L'invitation pr	eı	าd f	in	Time Zone
at - à 02:00 PM	р.	-			Fuseau horaire
on - le 2015-11-05					Eastern Standard Time EST
Delivery Required - Livraison ex	cigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresse Reynolds, Kevin	r toutes questions à:				uyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No N° de téléphone	9		FAX No N° de FAX		
(819)956-3996 ( )		( ) -			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					
Spe	cified Herein				
Précisé	dans les présentes				
- 1: - 0.7 - 1: f					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	include provisions for accomit	,			
Cette Demande d'offre à commandes ne co	•		natière d	10 0	Scurité

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ E60HS-15SNOW/B$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60HS-15SNOW

hs610E60HS-15SNOW

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

#### TABLE DES MATIÈRES

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Contenu Canadien
- 4. Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
- 5. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables
- 5. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
- 6. Considérations environnementales

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### PARTIE 6 - L'EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences en matière d'assurance
- 2. Capacité financière

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateur désigné
- 6. Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Ordre de priorité des documents
- 9. Attestations
- 10. Lois applicables
- 11. Services de soutien à l'échelle nationale
- Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits
- 13. Modèle de remplacement

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des besoins
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Clauses du guide des CCUA
- 7. Instructions d'expédition

- 8. Préparation pour la livraison
- 9. Considérations environnementales

# Liste des annexes:

# Pièces jointes

- Annexe A Établissement des prix
- Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant
- Annexe C Description d'achat et questionnaire Groupe 1 Motoneige, 540cc 600cc, 2 ou 4 temps.
- Annexe D Description d'achat et questionnaire Groupe 2 Motoneige, 540cc 600cc, 2 temps.
- Annexe E Description d'achat et questionnaire Groupe 3 Motoneige, 795cc 1050cc.
- Annexe F Description d'achat et questionnaire Groupe 4 Motoneige, 1000cc, fan ou liquide.
- Annexe G Description d'achat et questionnaire Groupe 5 Motoneige, 1000cc, liquide.

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

# Les annexes comprennent:

Annexe A - Établissement des prix, Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1, Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3, Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3, Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5.

#### 2. Sommaire

Ce besoin concerne l'émission d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat de Motoneiges à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada, sur demande, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 octobre, 2016.

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

#### 3. Contenu Canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

#### 4. Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'Annexe 9.4 Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du Guide des approvisionnements.

Ce marché est exempté des accords commerciaux internationaux, conformément à leurs dispositions respectives concernant les petites entreprises ou les entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 1802 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'ACI ne s'applique pas au présent marché.

#### 5. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/).

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt (90) jours

#### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

#### 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

# 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# 5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la

demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### 6. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

# 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)

Section II: offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Section IV: informations additionelle (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### 1. Produits de remplacement et solutions de rechange

Les soumissionnaires peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où indiqué dans la Description d'achat.

- 1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
- a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
- b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
- c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
- d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;

- e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
- f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.
- 2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit;
- b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin;
- 3. Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement et/ou une solution de rechange, de fournir une copie de la norme relativement à la solution de rechange et de démontrer, aux propres frais du soumissionnaire, qu'ils sont équivalents au besoin technique.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à partie 7B et à l'Annexe A - Établissement des prix.

#### Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

#### 1. Attestations

Les Offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### Section IV: Renseignements supplémentaires

#### 1. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les offrants présentent les renseignements suivants qui seron integré à la partie 7A offre à commande.

#### 2. Représentant de l'offrant

Le Canada exige que l'offrant fournisse le nom d'une personne-ressource au Canada:

# Renseignements généraux Nom du représentant : No de téléphone : No de télécopieur : Courriel : Suivi de la livraison Nom : No de téléphone : No de téléphone : Courriel :

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offre à commandes, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### 1.1 Critère d'évaluation technique obligatoires

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 540cc - 600cc, 2 ou 4 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 540cc - 600cc, 2 temps et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 795cc - 1050cc et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 1000cc, fan ou liquide et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 1000cc, liquide et la Questionnaire de renseignements techniques.

#### 1.1.2 Produit de remplacement et autre produit

Les offrants qui proposent un produit de remplacement ou un autre produit doivent fournir l'information telle qu'elle est détaillée à la section 1 de la partie 3, Produit de remplacement et autre produit, pour que leur offre soit évaluée.

## 1.1.3 Liste obligatoire des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre :

- i) Les offrants doivent remplir la section I de l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Les offrants peuvent identifier plus d'un fournisseur autorisé par endroit dans la section II de l'annexe B. Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.
- ii) Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains à l'Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

#### 1.2 Évaluation financière

## 1.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoires

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 001 - Motoneige.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 002 - Motoneige.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 003 - Motoneige.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 004 - Motoneige.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 005 - Motoneige.

L'offre doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus.

#### 1.2.2 Prix évalué global

Les offres seront évaluées selon le prix évalué global par groupe, pour tous les articles du groupe, comme suit:

a) la majoration ferme pour le transport (article 020) sera ajouter à un montant estimatif de 2 000.00\$ pour obtenir le prix évalué pour le transport;

b) par exemple: 10% X 2 000.00\$ = 200.00\$ 200.00\$ + 2 000.00\$ = 2 200.00\$ 2 200.00\$ serait le prix évalué pour le transport

c) la somme de tous les prix de lot fermes et le prix évalué pour le transport déterminera le prix évalué global par groupe

#### 2. Méthode de sélection

Pour que son offre soit déclarée recevable, un offrant doit se conformer à toutes les exigences de l'offre à commandes et satisfaire aux critères d'évaluation technique et financière obligatoires. L'offre recevables proposant le prix évalué global le plus bas par groupe seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

# 1.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 1.1 Contenu Canadien

Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

#### 1.1.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Instruction aux agents de négociation des contrats : Choisir une des options suivantes :

- « Les offrants doivent clairement indiquer à côté de chaque article énuméré dans la demande d'offres à commandes quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation suivante. »
- ( ) l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

# 1.2 Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'Annexe 9.4, Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du Guide des approvisionnements.

#### 2. Le soumissionnaire :

- (i) atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de tout contrat subséquent les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
- (ii) convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de tout contrat subséquent doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée; et
- (iii) convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.

1.2.	2	Déclaration de condamnation à une infraction
Sign	natu	re du propriétaire ou de l'employé(e)  Date
Nor	n du	propriétaire ou de l'employé(e)
2.		Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.
		Je suis («propriétaire» et(ou) «employé(e) à temps plein») de e l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements e «Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones».
<b>1.2.</b> Le s		Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones nissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone:
6. répo		déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour le aux exigences plus haut est exacte et complète.
repr	sente ései	la demande du Canada, le soumissionnaire doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la ce attestation. Le soumissionnaire doit veiller à ce que cette preuve soit disponible pour examen par un natant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies extraits de cette preuve. L'entrepreneur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
(ii)	( )	L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
		OU
(i)	( )	L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
4.	Le	soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :
		Le soumissionnaire est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une prise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
		OU
		Le soumissionnaire est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à abilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
3.	Le	soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 desinstructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 1.3 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais ils peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à

l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 1.3.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

# 1.3.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

## 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Conformité du produit

L'offrant certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période de l'offre à commandes et de tous contrats subséquents, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas l'offre à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

obligatoires detailles dans la partie 4.			
Signature du représentant autorisé de l'offrant	Date		

2.2 Certification des FASGF				
I 'offront cartific and toug log EASCE a	ont autoricás par la fabricant	d'équinament d'	origina à fourni	r dag c

L'offrant certifie que tous les FASGF sont autorisés par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation couverte par la garantie pour les véhicules/équipements offerts.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

# PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

# 1. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à 7B, section 11 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

#### 2. Capacité financière

Clause du guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

# A. OFFRE À COMMANDES

#### 1. Offre

L'offrant convient de fournir des motoneiges conformément aux suivantes:

Description d'achat et questionnaire - Groupe 1 - Motoneige.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 2 - Motoneige.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 3 - Motoneige.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 - Motoneige.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 5 - Motoneige.

Sur demande, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada à l'échelle du pays, incluant dans les endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG).

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/).

#### 2.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 2.2 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes.

L'offrant doit fournir une copie de toutes les commandes recu pour tous les periode de deux (2) mois. Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de deux (2) mois.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'éyablissement de rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

#### 2.3 Offres à commandes - Rapport final

Après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes, l'offrant doit produire un rapport final détaillé contenant les données cumulatives de toutes les commandes.

Le rapport final doit être rempli et transmis par voie électronique à l'autorité responsable de l'offre à commandes au plus tard quinze (15) jours civils après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes.

## 3. Durée de l'offre à commandes

# 3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être soumises à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 octobre, 2016.

#### 4. Responsables

#### 4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Kevin Reynolds

Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division "HS"

Place du Portage, Phase III, 7B1

11, rue Laurier Gatineau (Québec)

K1A 0S5

Téléphone: 819-956-3996 Télécopieur: 819-956-5227

Courriel: kevin.reynolds@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, l'autorité de l'offre à commandes est responsable de toutes questions contractuelles liées aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par l'utilisateur désigné.

#### 4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour l'offre à commande est :

(inserer par tpsgc)

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commande. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### 4.3 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

#### 4.4 Représentant de l'offrant

Le point de contact canadien pour cette offre à commandes est:

Renseignements gener:	aux
Nom du représentant :	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel:	
Suivi de la livraison	
Nom:	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel:	

#### 5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

#### 6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

#### 7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse). Toutes commandes dépassant 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse) devront être envoyées à TPSGC pour autorisation.

#### 8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les commandes en vertu de l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) Conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales Offres à commandes Biens ou services;
- d) Conditions générales 2030 (2015-07-03), Conditions générales Besoins plus complexes de biens;
- e) Annexe C Description d'achat et questionnaire Groupe 1
- f) Annexe D Description d'achat et questionnaire Groupe 2
- g) Annexe E Description d'achat et questionnaire Groupe 3
- h) Annexe F Description d'achat et questionnaire Groupe 4
- i) Annexe G Description d'achat et questionnaire Groupe 5
- j) Annexe A Etablissement des prix
- k) Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant
- l) Offre de l'offrant datée du \_\_\_\_\_

#### 9. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le responsable de l'offre à commandes aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 9.1 Contenu Canadien

Clause M3060C (2008-05-12) Contenu Canadien.

#### 10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 11. Fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant figurent à l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir à jour une liste de fournisseurs autorisés et, en cas de modification à la liste, en fournir une copie par voie électronique au responsable de l'offre à commandes. Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant doivent disposer des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les réparations en garantie sur les véhicules ou l'équipement.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant devra remplacer un fournisseur autorisé de la garantie du fabricant lorsque ce fournisseur ne peut plus effectuer les réparations ou que les réparations qu'il effectue sont jugées inacceptables, conformément aux conditions de l'offre à commandes.

# 12. Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits

Pendant la durée de l'offre à commandes, les produits de remplacement, les autres produits ou les modifications techniques qui sont proposés par l'offrant et autorisés par le fabricant ou une entité juridique doivent être évalués par le responsable technique aux fins d'approbation. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé doit être équivalent sur le plan du format, des capacités, des fonctions et du rendement au produit qui sera remplacé, et ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour le Canada. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé comme un équivalent sera considéré comme acceptable seulement après qu'il aura été approuvé par le responsable technique comme tel. Une révision de l'offre à commandes ou un formulaire relatif à un écart ou à un changement de conception dûment rempli sera émis.

Si le responsable technique n'accepte pas le produit de remplacement ou l'autre produit et que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

#### 13. Modèle de remplacement

Lorsqu'un modèle n'est plus offert sur le marché, l'offrant peut proposer, dans le cadre de l'offre à commandes, un modèle de remplacement aux fins d'acceptation par le responsable technique. Le modèle de remplacement doit respecter toutes les exigences techniques de la description de l'achat et être offert au même prix que le modèle qui est remplacé dans l'offre à commandes. L'acceptation du modèle de remplacement se fera par l'intermédiaire d'une modification de l'offre à commandes.

Si le responsable technique n'accepte pas le modèle de remplacement ou que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1. Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

### 2.1 Conditions générales

2030 (2015-07-03) Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

À la section 12, Inspection et acceptation des travaux

Supprimer le paragraphe 1 en entier et insérer les paragraphes suivants :

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

À la section 22. Garantie

Supprimer les paragraphes 2, 3 et 4 en entier et insérer les paragraphes suivants :

- 2. En cas de défectuosité ou non-conformité de quelque partie des travaux pendant la période de garantie, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit prendre les mesures correctives dans les deux (2) jours ouvrables et compléter les réparations, remplacements ou rectifications, dans un délai raisonnable, à son choix et à ses frais, la partie des travaux jugée défectueuse ou non conforme aux exigences du contrat. Si les travaux de réparation, de remplacement ou de rectification ne peuvent être commencés dans les deux (2) jours ouvrables et être terminés dans un délai raisonnable ou si l'entrepreneur ne dispose pas d'installations de réparation dans le voisinage immédiat (à moins de 100 kilomètres) des points de livraison (destinataires) précisés, le Canada se réserve le droit de faire exécuter les réparations, puis de se faire rembourser par l'entrepreneur au taux horaire de main-d'oeuvre de 103,91\$ et pour le coût des pièces remplacés.
- 3. Les travaux ou toute partie des travaux jugés défectueux ou non conformes seront retournés aux locaux de l'entrepreneur en vue de leur remplacement, de leur réparation ou de leur rectification. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de 150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. Dans ce cas, l'entrepreneur sera responsable de tous les coûts (incluant les indemnités de déplacement et de subsistance) engagés, le Canada ne remboursera pas ces coûts. En cas de litige avec le fabricant d'un composant concernant la garantie, l'entrepreneur est tenu responsable de toute protection découlant de ladite garantie.
- 4. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur conformément au paragraphe 3. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de 150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu où les travaux ont été mis à la disposition de l'entrepeneur par la Canada.

#### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 30 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 4. Paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé en dollars canadien, tel que spécifié dans l'Annexe A - Établissement des prix et selon ce qui suit:

- **4.1** Base de paiement Pour les destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I. Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.
- 4.2 Base de paiement Pour les destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I. Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

En plus du prix de lot ferme, l'entrepreneur sera payé pour les frais de transport, du FASGF au lieu de destination convenu, au coût de revient réel plus une majoration ferme.

Les frais de transport doivent être pour le transport à partir du FASGF le plus près du lieu de destination convenu.

Le coût de revient réel est défini comme les dépenses engagées par l'entrepreneur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises) mais exclus les taxes applicables.

La majoration comprend les dépenses d'achat, la manutention interne, le coefficient de dépenses générales et administratives plus le bénéfice, mais exclus les taxes applicables.

#### 4.3 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### 5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture pour des véhicules/équipements livrés à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I doit être appuyée par:

- a) une copie de la facture des frais de transport
- 2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'utilisateur désigné, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- 3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés ou transmis par courriel au consignataire, ou tel qu'indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes, pour acceptation et paiement.

#### 6. Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense(DND seulement)	2008/05/12

A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien(DND seulement)	2011-05-16
C2800C	Cote de priorité	2011-05-16
D3010C	Marchandise dangereuses/produit dangereux (DND seulement)	2007-11-30
D3015C	Marchandise dangereuses/produit dangereux	2007-11-30
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)(DND seulement)	2010-08-16
G1005C	Insurance 2008-05-12	

#### 7. Instructions d'expédition - Toutes les destinations

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés au lieu de destination indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la personne désignée sur la commande subséquente à l'offre à commandes. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable. Lorsque le transporteur doit retourner faute de ne pas avoir pris de rendez-vous, le Canada n'est pas tenu de payer pour les coûts additionnels.

### 8. Préparation pour la livraison

#### 8.1 Préparation pour la livraison

1. Le véhicule/l'équipement doit être désservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant d'être livré à la destination de livraison.

#### 9. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du offre à commandes, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

# ANNEXE A - ÉTABLISSEMENT DES PRIX

L'entrepreneur doit fournir la prix de lot ferme par véhicule/équipement livrer DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du les centre urbain suivante et en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

# **Centres Urbain:**

St-John's, T-N-L Halifax, NE	Winnipeg, MB Regina, Sk	Prince George, CB Whitehorse, TY
*	•	
Moncton, NB	Saskatoon, Sk	Hay River, TN
Québec, Qc	Prince Albert, Sk	Yellowknife, TN
Montréal, Qc	Calgary, Ab	
Ottawa, On	Edmonton, Ab	
Kingston, On	Kelowna, CB	
Sudbury, On	Vancouver, CB	
North Bay, On	Victoria, CB	
Toronto, On	Cranbrook, CB	
London, On	Terrace, CB	

# **Groupe 001 - Motoneiges**

L'entrepreneur doit livrer des pour Motoneige 540cc - 600c	9	auxiliaires en conformité ave	ec la description d'achat
Manufacturier:	Modèle:	Année:	_
Article 001 - Groupe 001			
Prix de lot ferme de situées à l'intérieur d'un rayo de la Partie 7.			
Prix pour les quantité augmen	ntée:		
Qté: 2-5:\$ Qté: 6-10:\$			
Qté: 6-10:\$			
Article 002 - Groupe 001 - M	Aajoration sur les frais d	e transport	
Les frais de transport au coût			% pour les livraisons aux
destinations situées à l'extérie	eur d'un rayon de 150 km	les centres urbains identifiés	à l'Annexe B – Liste des
fournisseurs autorisés de serv	ices sous la garantie du fal	oricant, Section I.	

# Groupe 002 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des M pour Motoneige 540cc - 600cc, 2		auxiliaires en conformité avec la des	scription d'achat
Manufacturier:	Modèle:	Année:	
Article 001 - Groupe 002 Prix de lot ferme de situées à l'intérieur d'un rayon de la Partie 7.	\$, par véhicule/éq le 150 km de les centre	uipement DDP - rendu droits acquitté s urbain, en conformité avec la Base d	s aux destinations le paiement
Prix pour les quantité augmentée Qté: 2-5:\$ Qté: 6-10:\$	e:		
Article 002 - Groupe 002 - Ma Les frais de transport au coût de destinations situées à l'extérieur fournisseurs autorisés de service	revient réel plus une m d'un rayon de 150 km	ajoration ferme% pour l des centres urbains identifiés à l'Ann	es livraisons aux exe B – Liste des
L'entrepreneur doit livrer des M pour Motoneige 795cc - 1050cc.	otoneiges et les articles	03 - Motoneiges auxiliaires en conformité avec la des	scription d'achat
Manufacturier:	Modèle:	Année:	
Article 001 - Groupe 003 Prix de lot ferme de situées à l'intérieur d'un rayon de la Partie 7.	\$, par véhicule/éq le 150 km de les centre	uipement DDP - rendu droits acquitté s urbain, en conformité avec la Base d	s aux destinations le paiement
Prix pour les quantité augmentée Qté: 2-5:\$ Qté: 6-10:\$	e:		
	revient réel plus une m d'un rayon de 150 km	ajoration ferme% pour l des centres urbains identifiés à l'Ann	

# **Groupe 004 - Motoneiges**

L'entrepreneur doit livrer des Moto pour Motoneige 1000cc, fan ou liqu		s auxiliaires en confor	mité avec la description d'achat
Manufacturier:	Modèle:	Année:	
Article 001 - Groupe 004 Prix de lot ferme de situées à l'intérieur d'un rayon de 1 de la Partie 7.	_ \$, par véhicule/éc 50 km de les centre	quipement DDP - rend es urbain, en conformi	u droits acquittés aux destinations té avec la Base de paiement
Prix pour les quantité augmentée: Qté: 2-5:\$ Qté: 6-10:\$			
Article 002 - Groupe 004 - Major Les frais de transport au coût de rev destinations situées à l'extérieur d'u fournisseurs autorisés de services so	vient réel plus une n un rayon de 150 km	najoration ferme  des centres urbains id	% pour les livraisons aux lentifiés à l'Annexe B – Liste des
L'entrepreneur doit livrer des Moto pour Motoneige 1000cc, liquide.	•	005 - Motoneiges s auxiliaires en confor	rmité avec la description d'achat
Manufacturier:	Modèle:	Année:	
Article 001 - Groupe 005 Prix de lot ferme de situées à l'intérieur d'un rayon de 1 de la Partie 7.	_ \$, par véhicule/éc 50 km de les centre	quipement DDP - rend es urbain, en conformi	u droits acquittés aux destinations té avec la Base de paiement
Prix pour les quantité augmentée: Qté: 2-5:\$ Qté: 6-10:\$			
Article 002 - Groupe 005 - Major Les frais de transport au coût de rev destinations situées à l'extérieur d'u	vient réel plus une n un rayon de 150 km	najoration ferme  des centres urbains id	% pour les livraisons aux lentifiés à l'Annexe B – Liste des

# Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les fournisseurs de services sous garantie énumérés ci-dessous sont autorisés par le fabricant et disposent des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les services et les réparations en garantie sur l'équipement.

Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains ci-dessous.

Section I
Centre urbain: St-John's (TNL.)
Distance du centre urbain : km
Distance du centre urbain :km  Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Halifax (NÉ.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Moncton (NB.)
Distance du centre urbain : lem
Distance du centre urbain :km Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Paranna rassouras (c'il y a liqu) :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :
Courriel (facultatif):
Courter (facultatif).
Centre urbain : Quebec (Qc)
Distance du centre urbain : km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
G
Centre urbain : Montréal (Qc)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):

Centre urbain : Sudbury (Ont.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
A description of the form in t
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain: North Bay (Ont.)
Distance du centre urbain: km
Name and the Committee of the Kill
Distance du centre urbain :km  Nom commercial du fournisseur autorisé :  Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorise :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Ottawa (Ont.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorise :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
, ,
Centre urbain : Kingston (Ont.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorise :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Toronto (Ont.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Nom commercial du fournisseur autorisé :Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Paragram a reger and (cliff to a lique)
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):
Centre urbain : London (Ont.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Dergama raggoures (clit v. a lieu)
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de telephone :
No de téléphone :
Courriel (facultatif):
Centre urbain: Winnipeg (Man.)
Distance du centre urbain : km

Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Regina (Sask.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Saskatoon (Sask.)
Distance du centre urbain : km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):
Centre urbain : Calgary (Alb.)
Distance du centre urbain :km
Distance du centre urbain :km  Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Edmonton (Alb.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorise :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain: Kelowna (CB.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Vancouver (CB.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :

Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Victoria (CB.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Nom commercial du fournisseur autorisé :Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone:
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):
Courter (facultatif):
Centre urbain: Cranbrook (C. R.)
Centre urbain : Cranbrook (CB.)
Distance du centre urbain :km  Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorise :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :
No de telecopieur (facultatif):
Courriel (facultatif) :
Centre urbain: Terrace (CB.)
Distance du centre urbain :km
Distance du centre urbain :km  Nom commercial du fournisseur autorisé :  Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urbain : Prince George (CB.)
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :  No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):
Section II
Fournisseurs de services sous garantie supplémentaires :
Centre urbain :( )
Distance du centre urbain : km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de téléphone :
Courriel (facultatif):
(
Centre urbain:
Centre urbain :( ) Distance du centre urbain :km

Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu):
No de téléphone : No de télécopieur (facultatif) :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :
Centre urhain :
Centre urbain :( ) Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif):
Centre urbain :( ) Distance du centre urbain :km
Distance du centre urbain :km
Nom commercial du fournisseur autorisé :
Adresse commerciale du fournisseur autorisé :
Personne-ressource (s'il y a lieu) :
No de téléphone :
No de télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :

Government of Canada	Gouvernement du Canada		Solicitation No. / No de l'invitation:
----------------------	---------------------------	--	--

# ANNEXE "C" Groupe 1

# 1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité,

Année:	
9	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
.Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
· Démarrage:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
**	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres
	accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures
carburant:	de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques
3	qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets
	principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces
	températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarreur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
. Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant Standard
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard

Instrumentation:	
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard
Compteur kilométrique:	
Compte-tours:	Fabricant Standard .
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
4	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques	
supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage;
	couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
* 6.5	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services
	est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les
	48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et
	l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison
	sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-
	15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
•	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de
	configuration (ECC) et de marché Numéro

# Annexe "C" Groupe 1

### 1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

# 2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire des produits ou des brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

	*	Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission;		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Démarrage:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	N .
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Cyananaian	Fabricant Standard	
Suspension: Réservoir huile de Iubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarreur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:	· 是是是在1960年的,12年初,1975年的1976年,1960年的1976年,	
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 135 in, Long x 1 in, Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage: Freins:	Fabricant Standard	
Type:	Disque (minimum)	H-tit
Frein de stationnement:	Fabricant Standard .	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard	
Compteur kilométrique:	I HOTTOWILL DIMINGHER.	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard - Inceamque (Infilmana)	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	No. of the last of

	•	Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	YEAR CHILDREN HAVE AND YOUR COMMENT OF START
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones	
caisse:	de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce	Fabricant Standard	100
Warmers:	h .	
Connecteur casque de	Fabricant Standard	*,
dégivrage:		3
Miroirs:	Gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie;	Fabricant Standard	
Caractéristiques		
supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de	
	d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année	marque	modèle	content	t numáro	da mo	dala de	neoduit	(s) offerts .	
Alliec.	marque.	modele.	comem e	a numero	ne mo	neie ne	, promitt	(S) OTTETTS .	

Government of Canada	Gouvernement du Canada	Solicitation No. / No de l'invitation:

# ANNEXE "D" Groupe 2

### 1.0 Critères techniques obligatoires

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	
	New (or most current model of manufacture production)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 Stroke (obligatoire)
· Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire)
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou
	d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Constructeur Standard - DOIT être capable de fonctionner à des températures de
	-40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques
Bt .	qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets
	principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces
	températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant standard
Antidémarreur / attache du cordon::	Fabricant standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant standard
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant standard

Instrumentation:  Compteur de vitesse / Fabricant standard	
Compteur de vitesse / Fabricant standard Compteur kilométrique:	
Compte-tours: Fabricant standard	
Voyage / Compteur horaire: Fabricant standard	
Carburant Gage: Fabricant standard - mécanique (minimum)	
Temp / huile légère: Fabricant standard	
Indicateur de vitesse: Fabricant standard	
Santé et sécurité au travail.	
Eclairage: Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places: Deux personnes Capacité (minimum)	
Dosseret passager	
Poignées de passager	
Pare-brise: 19 in. en haute (minimum) - installé	
Protection du dessous de caisse: Doit couvrir ayant, au milieu et sur les côtés de toutes les zone	se de composante
vitaux exposés.	a de composumo
Connecteur de dégivrage du casque: Fabricant standard  Miroirs: Gauche et Droite—Fabricant standard	
The state of the s	
Caractéristiques supplémentaires:	CONTACTOR CONTRACTOR
Kits d'outils: Fabricant standard - un pour chaque unité	a dlarrimage:
Couverture: Usine Cover - All Weather; Transportable avec une capacité d	e d'airmage,
couvre l'ensemble de la machine  Bougies et ceinture: Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et cein	tura nour chaqua
Bougies et ceinture: Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et cein véhicule	ture pour chaque
Inspection pré-livraison: Inspection pré-livraison - Standard  Manuels: Manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pou	ur chaque unité
(anglais)	it oriaque unite
Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque	e) ou en lione (en
anglais)	o) ou on righte (on
Frais de port / mise en caisse: Doit être livré entièrement assemblé. Mise en caisse inclus et f	ourni comme par
expédition spécifications et les exigences de levage compagnie	
internet pour plus de détails:	men, rom men
http://www.neas.ca/packagingguide.cfm ou	
http://www.arcticsealift.com/en/packaging-shipping-guide.aspx	х
Entretien: Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun	centre de services
est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit êt	
48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilis	
l'entrepreneur.	
Livraison: FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au l	lieu de livraison
sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir	par le client,
09h00-15h00 du lundi au vendredi	5.
Couleur: Industrie de la peinture Standard Commercial	
Clés: Deux (2) fixe par unité (minimum)	هوی الشخصائی و صورت منظور ا استور
Plaque d'identification: Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et	t protégés
Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poide	s brut du véhicule
(PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement	t code de
configuration (ECC) et de marché Numéro	and the state of t

Government of Canada	Gouvernement du Canada	147. ; 74	Solicitation No. / No de l'invitation:
ui Gallada	du Callada		

# Annexe "D" Groupe 2

### 1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

### 2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission;		Martin son attendance
. Type:	2 temps (obligatoire)	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)	
Départ:	Électrique - 2 temps (w/manuel à lanceur - obligatoire)	
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un	
	câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de	Fabricant Standard - DOIT être capable de fonctionner à des	
carburant:	températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent	
	dans des zones géographiques qui connaissent des températures	2
500	inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés	•
	selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces	
1	températures. Doivent être inclus et installé.	V-127 (0.5 (0.5 (0.5 (0.5 (0.5 (0.5 (0.5 (0.5
Suspension:	Fabricant standard	
Réservoir huile de	Fabricant standard	
lubrification:	a A	N
Antidémarreur / attache du	Fabricant standard	045
cordon:		
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage:	Fabricant standard	
Freins:	Tablicant standard	
	Disque (minimum)	
	Fabricant standard	
Instrumentation:	1 adricant standard	
	Fabricant standard	
Compteur kilométrique:	r doriodit standard	
	Fabricant standard	
	Fabricant standard	
	Fabricant standard - mécanique (minimum)	
	Fabricant standard	

The second secon		
Government	Gouvernement	Solicitation No. / No de l'invitation:
of Canada	du Canada	

2		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail.		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dosseret passager	
1.	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haute (minimum) - installé	
Protection du dessous de	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones	
caisse:	de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant standard	
Connecteur de dégivrage	Fabricant standard	1,
du casque:		
miroirs:	Gauche et Droite-Fabricant standard	
Prise 12 V:	Fabricant standard	
batterie:	Fabricant standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année	marane	modèle	couleur	et numéro	de modèle	de	produit (	(s)	offerts	
Amice.	maruue.	modele.	Coulcui	et numero	de modere	uc	produit	(0)	OHIOI to	

## ANNEXE "E" Groupe 3

### 1.0 Critères techniques obligatoires

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	
1	New (or most current model of manufacturer production)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
4	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de - 40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarreur / attache du	Fabricant Standard
cordon:	
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum )
Track:	15 in, Large x 150 in, Long x 1.5 in, Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.

·	
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard
Compteur kilométrique:	
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants
	vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite-Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques	
supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage;
	couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque
	véhicule
· Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en
	anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est
All and the second seco	disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48
	heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et
	l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans
	équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00
47	du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
The state of the s	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Cles:	
Plaque d'identification:	Marqués de facon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés  Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule
The second secon	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés  Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de

## Annexe "E" Groupe 3

#### 1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

### 2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

	*	Preuve de conformité Commentaire ou page
**	± 3	Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement;	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	88° a 1
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	+
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	9
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarreur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur;	42 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum )	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	4
Porte-bagages arrière;	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Freins:	The care techniques of the party of the control of	
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard	
Compteur kilométrique:		
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	

Government	Gouvernement	Solicitation No. / No de l'invitation:
of Canada	du Canada	

		Proof of Compliance Comment or Page Number Reference
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
ie.	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	,
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	* *

l	nnée	marque	modèle	conleur	et numéro	de modèle	de produit	(s) offerts:

# ANNEXE "F" Groupe 4

## 1.0 Critères techniques obligatoires

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

distribution de la Année:	
	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	1000 cc (minimum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -
carburant:	40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui
+	connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux
	appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures.
51	Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarreur / attache du	Fabricant Standard
cordon:	
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum )
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.



Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard
Compteur kilométrique:	
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
romore do piaces.	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé:
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants
Protection du dessous de caisse:	
Mala at la sana Massa	vitaux exposés. Fabricant Standard
Main et le pouce Warmers:	The state of the s
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques	
supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage;
¥1	couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque
	véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
₹.	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en
F.	anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est
	disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48
4	heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et
	l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans
	équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00
147	du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial .
. Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
raque didentification,	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule
	(PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de
	configuration (ECC) et de marché Numéro
	configuration (ECC) et de marche Numero

## Annexe "F" Groupe 4

### 1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

### 2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.



		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	1000 cc (minimum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
¥	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un	
	câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des	
carburant:	températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent	
	dans des zones géographiques qui connaissent des températures	
	inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés	
	selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures.	8
	Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de	Fabricant Standard	
lubrification:		
Antidémarreur / attache du	Fabricant Standard	
cordon::		
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	
· Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	42 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum )	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Frems		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	300000
Instrumentation:		
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard	
Compteur kilométrique:		
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur	Fabricant Standard	
horaire:		a a cara comunicación de la caración
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	-
Tomporature / muno rogoro.	1 uoriouni Siuriuni	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
Caractéristiques supplémentaires;		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

A	nnée	marque	modèle	conleur	et	numéro	de	modèle	de pro	dnit	(0)	offerts	

## ANNEXE "G" Groupe 5

# 1.0 Critères techniques obligatoires

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année;	
	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	Available to place to place to the approach of the language of
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	1000 cc (minimum)
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)
Départ:	Électrique - 2 temps (w/manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de	Fabricant Standard
lubrification:	
Antidémarreur / attache du	Fabricant Standard
cordon:	
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	38 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 2 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard .
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Languette Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
· Compteur de vitesse /	Fabricant Standard
Compteur kilométrique:	
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur	Fabricant Standard
horaire:	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard

Santé et sécurité au	
travail.	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre
	l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
-	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

### Annexe "G" Groupe 5

### 1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

### 2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
. Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	1000 cc (minimum)	
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)	
Départ:	Électrique 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4	
Dopart	temps	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de	Fabricant Standard	
lubrification:	1 HOTOLIN Standard	
Antidémarreur / attache du	Fabricant Standard	
cordon:	A MOTIVATIVE OF THE METERS OF	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	MANAGER SALVONESSALDS CALIFORNIA SALVE
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	38 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in, Large x 150 in, Long x 2 in, Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et	
111011.	installés.	-
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Freins:		
' Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse /	Fabricant Standard	
Compteur kilométrique:	1 do Tourit Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur	Fabricant Standard	
horaire:	1 doi team Standard	
Gage de carburant;	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile	Fabricant Standard	
légère:	Tuorismo Sunda d	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	
Santé et sécurité au		
travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)	
Pare-brise:	19 in, en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones	
caisse:	de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	THE STATE OF THE S
Connecteur casque de	Fabricant Standard	
dégivrage;	, and the second	
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	*

of Canada	du Canad		
			Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
	ctéristiques mentaires:		The State of the S
K	Cits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	A BITTO A CONTROL OF THE CONTROL OF
	Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :